

HANDI-PACTE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la fonction publique, le FIPHFP a mis en place, dans chaque région, un "Handi-Pacte". Ce dispositif, porté et financé par le FIPHFP est un véritable outil au service des employeurs publics.

Le Handi-Pacte Auvergne-Rhône-Alpes a vocation à créer des **espaces d'échanges de pratiques, de mutualisation et d'expérimentation** autour du handicap au travail.

Pour retrouver l'ensemble de l'actualité du Handi-Pacte Auvergne-Rhône-Alpes :

- [mail](mailto:handipacte.ara@agir-h.org)
handipacte.ara@agir-h.org
- [page régionale](#)
Auvergne-Rhône-Alpes | FIPHFP
- [LinkedIn](#)



Les missions du Handi-Pacte

1. **Développer les compétences des acteurs** et capitaliser les actions et initiatives locales :
 - Par la mise en place d'**échanges de pratiques** rassemblant des acteurs venant d'horizons divers afin de **mutualiser les ressources, renforcer les connaissances** des acteurs, **valoriser et diffuser les bonnes pratiques** développées au niveau régional.
 - **Par une mise en réseau des employeurs publics**, des correspondants handicap et des acteurs de l'insertion et de la formation pour créer les conditions d'une dynamique locale en faveur du handicap au sein du secteur public.
2. **Informier et communiquer** sur l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique.
3. **Identifier les besoins et difficultés** rencontrées par les employeurs publics, dans leur volonté de recruter ou de maintenir dans l'emploi des personnes en situation de handicap, et formuler des propositions de solutions.



Pourquoi rejoindre le réseau Handi-Pacte ?

Intégrer le réseau Handi-Pacte, c'est contribuer à l'amélioration des pratiques visant l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique à travers :

- la participation aux actions et animations proposées par l'équipe du Handi-Pacte permettant d'approfondir et de partager ses connaissances
- l'accès à un ensemble de ressources co-construites
- la possibilité de participer à des expérimentations régionales
- un apport contributif lors d'enquêtes, d'appels à témoins, d'actions mutualisées, ...

Retrouvez l'ensemble des ressources



A qui s'adressent les actions du Handi-Pacte ?

- Les référents handicap de la Fonction publique
- Les employeurs conventionnés avec le FIPHFP
- Les correspondants handicap de l'Etat
- Les partenaires du service public de l'emploi et de la formation
- Les acteurs pivots*

** Les acteurs pivots ont un rôle de relai. Il s'agit des Centres de Gestion (pour la fonction publique territoriale), de la PFRH (Plateforme RH) (pour la fonction publique de l'Etat) et de la référente handicap mutualisée FIPHFP-FHF (pour la fonction publique hospitalière).*

Managers, chargés de ressources humaines ou encore acteurs de la santé au travail, les actions du handi-Pacte peuvent également vous intéresser !



Quelles sont les actions proposées ?

Une feuille de route définit plus d'une vingtaine d'actions par an, proposées en présentiel ou en distanciel à travers :

- des journées thématiques, des rencontres entre acteurs locaux, des journées d'accueil des nouveaux référents handicap, ou encore des webinaires ;
- des formats et programmes adaptés aux besoins des employeurs, en tant compte des spécificités des territoires.



Retrouvez l'agenda annuel sur notre page régionale

VOS CONTACTS EN RÉGION

Votre contact FIPHFP

Olivier MAZAUDOUX

Directeur territorial au handicap

Auvergne-Rhône-Alpes

olivier.mazaudoux@caissedesdepots.fr

Tél : 06 31 03 26 43

Votre contact Handi-Pacte

Amandine VEROT

Coordinatrice Auvergne-Rhône-Alpes

averot@agir-h.org

Tél : 06 81 05 27 00